

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et de la Prévention

ARRÊTÉ

portant composition du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

ARRÊTE :

Article 1er

Sont nommés membres du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ouverts au titre de l'année 2023 :

Mme FOURCADE Sabine

Inspectrice générale des affaires sociales représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales – **Présidente** ;

M. BERNARD Christophe

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, représentant du directeur général de la cohésion sociale ;

M. DATUS Romann

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la délégation aux affaires européennes et internationales ;

Mme ETIENNE-JACQUET Christylla	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne ;
M. FAUCHIER Adrien	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines ;
Mme GIAKOUMAKIS Amalia	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de la santé ;
Mme LHOSTIS Anne-Marie	Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Corse, Délégation territoriale de Haute-Corse ;
M. ROCHE Jimmy	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines ;
Mme SOBAC Emilie	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, représentante du directeur général et de l'offre de soins.

En cas d'indisponibilité de la Présidente du jury, cette fonction sera assurée par Mme Anne-Marie LHOSTIS.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **13 FEV. 2023**

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre de la santé et de la prévention et par délégation :
La cheffe de la mission concours


Sandrine EUSTACHE